

Offre n°251171

Informations générales

Etablissement : 0921204J – UNIVERSITE PARIS NANTERRE
Numéro dans le SI local : 1227
Corps : MAITRE DE CONFERENCES
Article de référence : 26-I-1°
Section(s) : 14 - Etudes romanes
Etat du poste : Vacant

Calendrier du poste

Type de campagne : Synchronisée
Date de prise de fonctions du poste : 01/09/2025
Date de publication du poste : 01/03/2025
Ouverture des candidatures : 04/03/2025 10:00, heure de Paris
Clôture des candidatures : 04/04/2025 16:00, heure de Paris

Profil du poste

Description du poste (Français) : MCF Espagnol LEA - Langue de spécialité mention : espagnol contemporain des affaires, du tourisme et des médias
Description du poste (Anglais) : The Associated Professor will join the CRIIA. His/Her research will focus on methodology of scientific research in language didactics; sociolinguistics of migration; didactics of specialty Spanish; professional discourse. The LEA Department is hiring a professor with teach experience on professional language in contempo Spanish-speaking countries.
Domaine(s) et sous-domaine(s) de recherche EURAXESS :
Language sciences - Linguistics - Languages

Enseignement

Composante principale : UFR LCE
Adresse : 200 avenue de la République
Complément d'adresse :
Code postal : 92000
Ville : Nanterre
Pays : FRANCE

Recherche

Laboratoire(s) : ETUDES ROMANES

Coordonnées du service – contact(s) établissement

Nom du service : SPE OPERATIONS COLLECTIVES
Adresse électronique générique : spe.operations.collectives@liste.parisnanterre.fr
Numéro de téléphone : +33140977987

Informations pratiques

Lien : <https://www.parisnanterre.fr/recrutement-nous-rejoindre/session-synchronisee>

Université Paris Nanterre	Poste n°: 1227
Corps :	Maître de conférences
Section 1 :	14
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	MCF Espagnol LEA - Langue de spécialité mention : <i>espagnol contemporain des affaires, du tourisme et des médias</i>
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Profil: The Associated Professor will join the CRIIA. His/Her research will focus on methodology of scientific research in language didactics; sociolinguistics of migration; didactics of specialty Spanish; professional discourse. The LEA Department is hiring a professor with teaching experience on professional language in contemporary Spanish-speaking countries.
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Applied foreign languages Spanish specialised language Spanish linguistics and didactics of specialty Contemporary Spanish
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	Langues étrangères appliquées Langue espagnole Linguistique espagnole Discours de spécialité Époque contemporaine

Enseignement	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR Langues et Cultures Étrangères
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR LCE

Profil détaillé :	<p>Enseignement de la langue espagnole contemporaine sur objectifs spécifiques en Licence LEA (espagnol des affaires, du tourisme et des médias).</p> <p>L'enseignant-chercheur assurera en priorité des travaux dirigés de langue de spécialité (en particulier en communication professionnelle et pratique de la langue) en Licence LEA où il s'agira de développer les compétences linguistiques professionnelles des étudiants (compétences rédactionnelles écrites et orales en milieu professionnel).</p> <p>L'accent sera mis sur les besoins spécifiques à la formation proposée par la filière LEA : langue appliquée au monde de l'entreprise, du commerce et du tourisme, en lien avec les trois options de spécialisation de notre formation.</p> <p>Les besoins pédagogiques du département LEA requièrent un solide investissement et une connaissance du monde de l'entreprise. Il sera demandé à l'enseignant-chercheur d'aider à l'encadrement aux différents niveaux de la formation LEA, y compris en Enseignement à Distance (EAD). La personne recrutée devra assumer des responsabilités pédagogiques et administratives au sein du département LEA (coordination de la langue, direction d'études en Licence 1, participation aux différentes commissions pédagogiques, coordination des parcours et des options, direction du département LEA, etc.).</p>
Département d'enseignement :	Département Langues Étrangères Appliquées (LEA)
Equipe pédagogique :	Langues Étrangères Appliquées (LEA) : Espagnol
Directrices de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Dalila Chine-Lehmann, Allison Taillot Bâtiment Ida Maier (V), bureau 207 dlehmann@parisnanterre.fr , ataillot@parisnanterre.fr
URL du département :	http://lea.parisnanterre.fr

Recherche	
Laboratoire 1 :	UR Études Romanes – CRIIA (Centre de Recherches Ibériques et Ibéro-Américaines)
Laboratoire 2 :	

Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	<p>L'EC intégrera l'UR Études Romanes et s'engage à rejoindre en son sein le Centre de Recherches Ibériques et Ibéro-Américaines (CRIIA). La personne recrutée aura une trajectoire de recherche ancrée dans le champ de la sociolinguistique et la didactique de l'espagnol de spécialité. Elle travaillera au sein du groupe REDES (Recherches en didactique et sociolinguistique sur l'espagnol), dont les thématiques principales sont les discours professionnels (lexique, phraséologie et enseignement-apprentissage) et la sociolinguistique de la variation dans le monde hispanique comme conséquence de la globalisation (multilinguisme, paysage linguistique). Elle s'impliquera également dans les projets transversaux du CRIIA, notamment celui en cours, intitulé « Nourritures terrestres, nourritures vitales dans les mondes hispaniques du Moyen Âge à l'époque contemporaine ». La participation à des projets de recherche nationaux et internationaux sera valorisée. Elle prendra part aux séminaires du CRIIA, aux publications, à la vie de la revue CRISOL et des collections des Presses de Paris Nanterre. Elle contribuera à l'organisation et à l'animation des activités scientifiques au sein de l'Unité de Recherche Études Romanes. Elle aura une excellente connaissance de l'Université française et pourra consolider les collaborations de l'UR en synergie avec d'autres équipes de l'université Paris Nanterre ou du Campus Condorcet et développer des partenariats sur le plan international, notamment en Espagne et en Amérique latine. Des compétences numériques sont souhaitées pour la conception, la valorisation et la diffusion des projets de l'équipe.</p>
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	<p>Directeur de l'UR Études Romanes : Christophe Mileschi (cmileschi@parisnanterre.fr) Emmanuelle Sinardet (esinardet@parisnanterre.fr)</p> <p>Direction du CRIIA : Emmanuelle Sinardet (esinardet@parisnanterre.fr) Zoraida Carandell (zcarandell@parisnanterre.fr)</p> <p>Direction du REDES : Aura Duffé (alduffe@parisnanterre.fr)</p>
URL du labo :	http://etudesromanes.parisnanterre.fr
Descriptif du labo :	<p>L'unité de recherche Études Romanes regroupe des enseignants-chercheurs en langue, littérature, civilisation, droit, histoire des idées, iconographie, arts et cinéma, des zones géographiques de langue catalane, espagnole, italienne, portugaise et arabe, et de divers pays européens, américains, africains, voire asiatiques. Ses activités s'inscrivent dans le cadre des recherches en sciences humaines et sociales.</p>

Description des activités complémentaires	La personne recrutée aura une très bonne connaissance des universités françaises et devra s'impliquer très activement dans la gestion administrative du département LEA et de l'UR Études Romanes / CRIIA de l'UFR LCE (responsabilités administratives telles que la coordination de langue, la responsabilité d'une mention de la formation ou la direction du département LEA, etc.) et dans les responsabilités collectives au niveau de l'établissement. Des compétences dans le domaine des outils et humanités numériques seront particulièrement utiles.
--	--

Moyens	
Moyens matériels :	Les moyens et installations de l'UFR LCE et son bâtiment (Ida Maier).
Moyens humains :	L'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative de l'UFR LCE.
Moyens financiers :	Budget de l'UFR LCE, budget de l'UR Études Romanes.
Autres moyens :	

Autres informations	
Compétences particulières requises :	

Audition des candidats	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

**DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE
A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES**

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	<ul style="list-style-type: none">➤ Une pièce d'identité avec photographie;➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition;➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents;➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. ou si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	<ul style="list-style-type: none">➤ Une pièce d'identité avec photographie;➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition;➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

<p>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. <p><i>(1) L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</i> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.</p> <p><i>(2) L'Article 40-2-1</i> Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences. Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</p>
<p>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odyssee.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2025, le 4 avril 2025).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

 **L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 4 avril 2025 à 16h (heure de Paris).**

 **Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.**

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.

 **Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.**

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.